

## Commune de CUZIEU

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## RELATIVE AUX PROJETS DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DU ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE CUZIEU

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de révision générale du Plan Local d'Urbanisme et d'élaboration du zonage Assainissement des Eaux Pluviales de la commune de CUZIEU, **du 20 mai 2019 à 9h au 21 juin 2019 à 17h**, soit pendant 33 jours consécutifs.

La personne responsable des projets est Madame le Maire de CUZIEU.

A l'issue de l'enquête le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme et le projet d'élaboration du zonage Assainissement des Eaux Pluviales, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal de CUZIEU.

Mme Gisèle LAMOTTE, Directeur Territorial en retraite a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Lyon.

La mairie de CUZIEU est désignée siège de l'enquête.

Au cours de l'enquête, les pièces du dossier, en version matérielle, et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 20 mai à partir de 9h au vendredi 21 juin 2019 jusqu'à 17h inclus :

• A la Mairie de CUZIEU (10 Route de Veauche - 42330 CUZIEU):

- Les lundis et mardis de 8h à 12h
- Les Jeudis et vendredis de 13h à 18h

• Et pour la version dématérialisée sur le site dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/1293>

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur à la mairie de CUZIEU
- lors des permanences du Commissaire enquêteur en mairie de CUZIEU
- sur le registre dématérialisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/1293>
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-1293@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1293@registre-dematerialise.fr)

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de : Madame le commissaire enquêteur, Mairie de Cuzieu, 10 route de Veauche 42330 CUZIEU. Il est demandé au public de préciser dans ses courriers postaux ou électroniques adressés au commissaire enquêteur : « Plan Local d'Urbanisme » ou « zonage d'assainissement des eaux pluviales »

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public, à la mairie de CUZIEU, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, dès le début de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de CUZIEU, dès la publication du présent avis.

Au cours de l'enquête publique le commissaire enquêteur tiendra des permanences permettant au public de lui faire part directement de ses observations. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Cuzieu aux dates et heures suivantes :

**Lundi 20 Mai 2019 de 9h à 12h - Mercredi 29 Mai 2019 de 9h à 12h - Jeudi 6 Juin 2019 de 14h à 17h**  
**Samedi 15 juin 2019 de 9h à 12h - Mardi 18 juin 2019 de 9h à 12h - Vendredi 21 juin 2019 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête unique et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions à Madame Le Maire de CUZIEU. Cette dernière transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur au Préfet du département de la Loire.

A compter de cette transmission et pendant une période d'un an courant à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public en mairie de CUZIEU.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de CUZIEU, en un lieu accessible au public en tout temps, ainsi qu'en différents lieux de la commune.